

Programme d'échanges d'étudiants du BCI - HES-SO (CREPUQ)

Guide pour les étudiant-e-s HES-SO en mobilité au Québec

BCI Guide étudiant 16.12.2014

Page 2

Table des matières

Table des matières	3
Cadre	4
Type d'échanges possibles	4
Conditions de participation	4
Procédure et calendrier	5
Choix de l'établissement d'accueil	6
Sélection des étudiants	7
Choix de la période de séjour	7
Liste des établissements d'accueil	7
Dossier de candidature	8
Formulaire de demande d'admission pour les étudiants étrangers	8
Formulaire de participation	9
Soutien financier	. 10
Assurance maladie	. 10
Pour plus d'information / Coordination HES-SO	. 10

Cadre

La HES-SO et la BCI (Bureau de coopération interuniversitaire) connu comme CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) avant le 3 janvier 2014 ont signé une Convention par laquelle les universités québécoises et la HES-SO établissent un programme d'échanges d'étudiant-e-s.

Ce programme d'échanges a pour but de favoriser la mobilité internationale des étudiante-s en permettant à un-e étudiant-e inscrit-e à plein temps dans une Haute école (établissement d'attache) de suivre des cours dans une autre Haute école (établissement d'accueil) en vue de satisfaire une partie des exigences prévues pour l'obtention du diplôme postulé dans l'établissement d'attache.

Type d'échanges possibles

- Suivre un ou deux semestre(s) de formation dans un établissement québécois.
- A l'instar des programmes Erasmus, un programme d'études est établi préalablement et garanti à l'étudiant-e la reconnaissance des crédits obtenus au Québec.
- Attention, 1 crédit universitaire québécois = 2 crédits ECTS.
- Les stages ne sont pas concernés par cet accord.
- Les travaux de fin d'études sont possibles dans certaines filières et établissements. en général si un-e professeur-e sur place l'accepte. A voir individuellement avec l'établissement en question.
- En principe les échanges sont possibles au niveau bachelor et master.

Conditions de participation

Pour participer au programme d'échanges avec la BCI, vous devez vous conformer aux conditions suivantes:

- Avoir effectué l'équivalent d'au moins une année d'études à temps plein dans le programme auquel vous êtes inscrit-e dans votre établissement d'attache et demeurer inscrit-e à ce programme durant votre séjour dans l'établissement d'accueil.
- Maîtriser la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil.
- Posséder un excellent dossier académique.
- Répondre aux exigences particulières, notamment dans le domaine académique, imposées par l'établissement d'attache et l'établissement d'accueil.

Procédure et calendrier

Quoi		Qui	Quand
1.	S'informer sur les possibilités de formation existantes au sein du programme d'échanges de la BCI : http://echanges-etudiants.bci-qc.ca Annoncer ensuite à la personne responsable de l'école son intention de participer au programme d'échanges.	Etudiant-e	1 ^{er} octobre – 30 novembre
2.	S'annoncer ensuite auprès de la Coordination HES-SO (coordonnées en fin de document).	Etudiant-e	1 ^{er} décembre - 30 décembre
3.	Octroi à l'étudiant-e d'un code d'accès pour son inscription en ligne sur le site de la BCI.	Coordination HES-SO	1 ^{er} décembre - 30 janvier
4.	Compléter le formulaire on line qui est ensuite envoyé à la coordination HES-SO pour validation. NB: Il est nécessaire de choisir/définir l'établissement d'accueil au préalable.	Etudiant-e	1 ^{er} décembre - 30 janvier
5.	Le dossier complet (avec les annexes et signatures et validé par l'école concernée), est remis sous forme papier à la Coordination HESSO.	Etudiant-e	Date limite : 15 février
6.	Le bulletin de notes, s'il n'est pas disponible au 15 février peut être envoyé dans un second temps.	Etudiant-e	Date limite : 10 mars
7.	Envoi du dossier complet à l'établissement sélectionné en premier choix au Québec. Au besoin, celui-ci transmettra ensuite au choix suivant.	Coordination HES-SO	15 février – Selon délai du 1 ^{er} choix
8.	L'établissement choisi transmet directement la réponse à l'étudiant-e. Celui-ci en informe le-la Responsable RI de son école et transmet une copie de la décision par courriel à la Coordination HES-SO.	Etudiant-e	Mai-juin
9.	Entreprendre les démarches en vue du départ selon les informations reçues de l'établissement québécois.	Etudiant-e	juin - août

Choix de l'établissement d'accueil

En complétant le formulaire de demande de participation, vous êtes prié-e de choisir, par ordre de priorité décroissante, trois établissements d'accueil au Québec maximum.

Votre premier choix sera respecté dans toute la mesure du possible, mais il ne peut être garanti. L'admission des étudiant-e-s dépend du nombre de demandes reçues et de la capacité d'accueil de l'établissement concerné. Certains établissements limitent le nombre de demandes de participation qu'un établissement d'attache peut lui adresser. Dans ces cas-là, la coordination HES-SO se réserve le droit de choisir les étudiant-e-s dont le dossier sera envoyé à l'établissement sélectionné.

Nous vous invitons également à consulter les conditions particulières des établissements québécois avant d'envoyer votre dossier à la coordination HES-SO.

La décision d'un établissement d'accueil relative à l'admission d'un-e étudiant-e est sans appel.

Les places sont très limitées dans les programmes d'administration et de gestion, d'architecture et de droit.

Il est important de noter que les établissements québécois suivants : l'Université Bishop's, l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal (UOAM), l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'École de technologie supérieure (ETS) — traiteront SEULEMENT les demandes où leur établissement est indiqué en premier choix. La sélection de ces établissements en deuxième ou troisième choix sera impossible dans le menu déroulant du formulaire.

Polytechnique Montréal, l'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec à Rimouski (UOAR) ainsi que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UOAT) traiteront les demandes où leur établissement apparaît en premier ou deuxième choix seulement. La sélection de ces établissements en troisième choix sera impossible dans le menu déroulant du formulaire.

Un étudiant ne peut compléter qu'une seule demande de participation; les candidats qui ne respecteront pas cette consigne verront leur demande rejetée.

Page 6

Sélection des étudiants

La coordination HES-SO se réserve le droit de choisir les étudiant-e-s dont le dossier sera envoyé à l'établissement sélectionné si celui-ci a fixé une limite de nombre de dossiers. Vous trouverez la limite du nombre de dossiers à recevoir par établissement sur le site http://echanges-etudiants.bci-qc.ca.

Choix de la période de séjour

L'organisation de l'année académique dans le système québécois est un peu différente du système suisse. En effet, il se base sur des trimestres en lieu et place des semestres. Il existe 3 trimestres, à savoir : les trimestres d'automne, d'hiver et d'été. Les deux premiers donnent l'équivalent de deux semestres en Suisse. Le trimestre d'été correspond pour le système suisse plus ou moins à des universités d'été.

Par ailleurs, les trimestres québécois sont décalés par rapport aux semestres suisses car ils commencent et finissent plus tôt. Il est donc conseillé pour des raisons de calendrier de choisir de préférence soit le trimestre d'automne, soit les trimestres d'automne et d'hiver. Le trimestre d'hiver commençant début janvier, la transition peut s'avérer difficile car le 1^{er} semestre n'est pas terminé en Suisse.

Liste des établissements d'accueil

Voici la liste des établissements d'accueil :

- Bishop's University
- Université Laval
- Polytechnique Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
- Université du Québec à Rimouski (UQAR)
- Université du Ouébec en Outaouais (UOO)
- Université du Ouébec en Abitibi-Témiscamingue (UOAT)
- École nationale d'administration publique (ENAP)
- École de technologie supérieure (ETS)

Etablissement anglophone:

Bishop's University

Dossier de candidature

Celui-ci doit comprendre:

✓	Document
	Formulaire de demande de participation imprimé et signé
	Pièce d'identité (copie du passeport ou de la carte d'identité)
	Pour certaines Universités *(voir ci-dessous): acte de naissance ou livret de famille ou tout document officiel contenant les noms et prénoms complets des parents et leur date de naissance
	Relevé de notes
	Liste des cours inscrit actuellement
	Lettre de motivation dans la langue de l'établissement d'accueil, avec les objectifs de la formation
	Liste des cours (titre + sigle) pour chaque établissement d'accueil choisi
	Approbation des cours projetés (doyen ou directeur)
	Lettre de recommandation (doyen ou directeur)
	Lettre attestant la maîtrise de la langue s'il y a lieu (doyen ou directeur)

Formulaire de demande d'admission pour les étudiants étrangers

Certains établissements demandent aux étudiant-e-s qui souhaitent faire un échange dans le cadre de la BCI de remplir en sus du formulaire BCI leur propre formulaire (cf Conditions particulières des établissements : http://echanges-etudiants.bci-qc.ca). Nous vous remercions de le faire uniquement lorsque la coordination HES-SO aura approuvé l'envoi de votre dossier. Une fois le document rempli, nous vous remercions de nous en adresser une copie.

A noter que certaines universités pourraient demander d'autres documents supplémentaires non mentionnés ci-dessus. Merci de vous référer aux conditions particulières de chacune des universités.

* L'UQTR demande une copie de l'acte de naissance. L'UQAM demande une copie **certifiée conforme** de l'acte de naissance

Formulaire de participation

Le formulaire de demande de participation aux Programmes d'Échanges d'Étudiants avec la BCI, se trouve sur le site Web des PÉÉ, à l'adresse : http://echanges-etudiants.bci-qc.ca.

Avant de commencer la saisie du formulaire, nous vous conseillons de consulter l'aide en ligne. Pour ce faire, ouvrez l'onglet «Étudiant-e inscrit-e dans un établissement universitaire hors Québec», cliquez sur «Formulaire de demande de participation», puis sur le lien «Aide en ligne» ou le bouton «?» qui apparaissent dans le quatrième paragraphe. Un nouveau menu s'affichera à la gauche de l'écran pour sélectionner le type d'information désiré. Par la suite, lorsque vous complèterez votre formulaire, vous n'aurez qu'à cliquer sur le bouton «?» pour obtenir de l'aide.

Pour remplir votre dossier de candidature, vous devez sélectionner l'onglet «Étudiant-e-s inscrit-e-s dans un établissement universitaire hors Québec», ensuite la rubrique «Formulaire de demande de participation» et enfin cliquer sur le lien «Accès au formulaire en ligne». Vous devrez alors saisir votre nom, prénom et le code d'accès que vous aurez préalablement reçu de la coordination HES-SO. Pour retourner au formulaire plus tard, il suffira de suivre ces mêmes étapes.

Vous devez inscrire, pour chacun de vos choix d'établissement d'accueil, le programme d'études projeté. Pour ce faire, il faut d'abord consulter la liste des «Programmes d'études ouverts aux étudiant-e-s hors Québec» fournie par chacun des établissements québécois. On accède à ces listes en ouvrant l'onglet « Étudiant-e-s inscrit-e-s dans un établissement hors Québec», en sélectionnant ensuite la rubrique «Choix de l'établissement d'accueil», puis un nom d'établissement d'accueil et enfin le lien «Programmes d'études ouverts aux étudiant-e-s hors Québec».

Comme il n'existe pas d'équivalence exacte entre les niveaux d'études à l'étranger, il se pourrait que, sur la base du dossier de candidature, un établissement d'accueil constate que vous n'avez pas les préalables nécessaires pour vous inscrire au programme d'études projeté. L'établissement pourra alors vous proposer un programme d'études d'un niveau inférieur à celui sélectionné dans votre demande de participation.

Par ailleurs, pour constituer votre dossier de candidature, il faut également joindre une liste approuvée des cours que vous prévoyez de suivre dans l'établissement d'accueil. Il est à noter que certains des cours choisis peuvent ne pas être offerts durant la période de participation prévue. Le cas échéant, l'établissement d'accueil concerné proposera des cours équivalents.

Dans tous les cas, il est primordial que vous consultiez les autorités compétentes de votre haute école afin de vous assurer que les cours projetés vous permettront effectivement de satisfaire à une partie des exigences prévues pour l'obtention de votre futur diplôme.

BCI Guide étudiant Page 9

Pour le formulaire en ligne, voici quelques astuces supplémentaires :

Rubrique du formulaire	II faut y inscrire	
Nom de la mère à la naissance	Nom de jeune fille de votre mère	
Etablissement d'attache	HES-SO	
Ensemble des domaines d'études	Choisissez ce qui correspond le mieux à votre filière d'études HES-SO ou à votre choix. Au besoin, prendre contact directement avec l'établissement québécois concerné pour plus de précisions sur son offre de formations.	
1 ^{er} choix : Niveau d'études	Choisir « <u>baccalauréat</u> », qui correspond à un bachelor HES-SO Choisir « <u>maîtrise</u> » qui correspond à un master HES-SO	

Soutien financier

Il n'y a pas de soutien financier directement lié à ce programme d'échange. Toutefois, le bureau de la mobilité externe de votre haute école se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches si vous souhaitez obtenir une aide à ce propos.

Assurance maladie

Les lois québécoise et canadienne en matière d'immigration obligent les étudiant-e-s non canadien-ne-s à détenir une assurance maladie et hospitalisation valide pour toute la durée de leur séjour au Canada.

Pour plus d'information / Coordination HES-SO

Pour des informations générales à propos de ce programme d'échange, merci de vous adresser à l'instance responsable de la mobilité externe au sein de votre haute école.

Pour l'obtention d'un code d'accès et le suivi de votre candidature, contactez la coordination HES-SO :

HES-SO

Annalisa Palombo, Collaboratrice administrative Rue de la Jeunesse 1 / Case postale 452 / 2800 Delémont +41 (0)58 900 00 88 / annalisa.palombo@hes-so.ch